

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
19 mars 2019**

PUBLIE LE : 29 mars 2019

Délibération n° 190319-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le douze mars, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 MARS 2019

Présents

LOUVECIENNES Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

MUSEE PROMENADE / CS-190319-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 25 avril 2017.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2019-01

Objet : Contrôle technique pour l'opération de rénovation du Musée-Promenade

Dans le cadre de la mission de contrôle technique pour l'opération de rénovation du Musée, 5 offres ont été reçues.

L'offre de la société APAVE est économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé d'attribuer le marché de contrôle technique pour l'opération de rénovation du Musée de Marly-le-Roi / Louveciennes à la société APAVE sise 17, rue Saineuve à Paris.

Montant : 6 820 € HT, soit 8 184 € TTC

Décision n° 2019-02

Objet : Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour l'opération de rénovation du Musée-Promenade

Dans le cadre de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de rénovation du Musée, une consultation a été lancée et deux offres ont été reçues.

L'offre de la société BATIPREV est économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé d'attribuer le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de rénovation du Musée, à la société BATIPREV sise Immeuble Le Mélis, 261 rue de Paris à Montreuil.

Montant : 5 100 € HT, soit 6 120 € TTC

Décision n° 2019-03

Objet : Contrat de prestation de service identité visuelle et charte graphique pour le musée rénové

Etant donné l'importance d'une identité visuelle pour la réouverture du musée et l'intérêt pour le syndicat, en terme de communication, de disposer d'une nouvelle charte graphique, il est nécessaire d'être accompagné par un professionnel dans le cadre de la définition de ce projet.

Après l'étude de 3 devis, la proposition de la société PENTAGON répond aux attentes tout en étant économiquement la plus adaptée.

Il a été décidé de confier à la société PENTAGON, représentée par Monsieur Guillaume ALLARD, la mission de création d'une identité visuelle et de la charte graphique dans le cadre de la réouverture du musée rénové.

Montant : 8 600 € HT, soit 9 460 € TTC

Décision n° 2019-04

Objet : Convention de prise de vue / tournage et de réutilisation des images du Musée-Promenade : Association « Port-Marly Mémoire vivante »

Dans le cadre de la publication d'une conférence filmée, le musée a mis à disposition de l'association « Port-Marly Mémoire vivante », à titre gracieux, la réutilisation d'images de la photothèque du Musée-Promenade, afin de contribuer à la diffusion de ses collections et des connaissances sur Marly.

En contrepartie, l'association « Port-Marly, Mémoire vivante » s'engage à transmettre au musée, dans un délai raisonnable, un exemplaire de chaque document dans lequel une œuvre du musée apparaît, qu'il s'agisse d'un ouvrage, d'un objet, d'un dvd, d'un cd ou bien un fichier numérique.

Décision n° 2019-05

Objet : Etude de faisabilité d'un salon de thé au Musée-Promenade

Dans le cadre de la rénovation et modernisation du Musée-Promenade par la SARL DU&MA, agence de scénographie, l'offre complémentaire d'un salon de thé représenterait un intérêt en termes d'attractivité.

Une étude de faisabilité doit être menée en amont d'un tel projet.

Etant donné que le Groupe H intervient déjà en tant qu'architecte dans le projet de rénovation au musée menée par la Sarl DU&MA et que le recours à un seul maître d'œuvre est préférable, l'offre du Groupe H, sis au 29 rue Tronchet à Paris, a été retenue et est économiquement la plus avantageuse.

Montant : 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC

Fait à Marly-le-Roi, le **29 MARS 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **29 MARS 2019**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

